

Janvier 2022

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Décembre 2021 : l'année s'achève par un septième recul de suite

En décembre 2021, 13 868 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en repli de 12 % par rapport à décembre 2020 (mois pourtant marqué par la fin du deuxième confinement national). Cette septième baisse consécutive est liée à la pénurie de semi-conducteurs. Durant l'année civile 2021, les achats de véhicules neufs se sont accrus de 4,1 % par rapport à 2020, au cours de laquelle les deux premiers confinements avaient provoqué une chute des immatriculations. Ils sont loin d'avoir retrouvé leur niveau d'avant crise, en recul de 11 % par rapport à 2019.

Les ventes de voitures particulières et commerciales ont représenté 58 % des immatriculations du mois de décembre. Elles sont en baisse de 12 % par rapport à décembre 2020 et de 18 % par rapport à décembre 2019. Par anticipation du durcissement du bonus écologique et de la mise en place du malus au poids, la baisse tendancielle de la part de marché des voitures thermiques a marqué une pause.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a baissé de 20 % en décembre. En 2021, ses ventes se sont accrues de 11 % par rapport à 2020.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Décembre 2021

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 341	1 502	481	1 155	1 588	8 067
Cyclomoteur	315	160	29	108	243	855
Motocycle	238	123	27	74	111	573
Voiturette	39	18	7	20	33	117
Remorque légère et caravane	148	101	46	65	88	448
VASP léger	294	93	37	42	107	573
Autobus et autocar	15	13	-	9	3	40
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	929	283	100	195	261	1 768
Camion	34	15	2	7	18	76
Tracteur routier	55	25	30	17	76	203
Semi-remorque	50	27	14	17	31	139
Remorque lourde	6	3	2	6	3	20
VASP lourd	13	6	2	4	3	28
Tracteur agricole	131	154	150	100	161	696
Engin agricole (autre que tracteur)	67	64	45	42	47	265
Ensemble	5 675	2 587	972	1 861	2 773	13 868

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

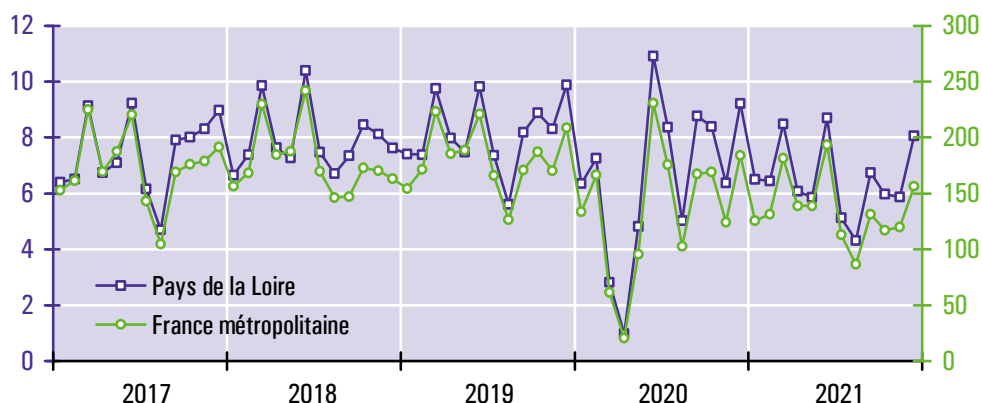
1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En décembre 2021, 8 067 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 12,5 % par rapport à décembre 2020, inférieure à celle observée en France métropolitaine (- 15,1 %). En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ne se sont pas redressées par rapport à l'année 2020 (- 1,4 % dans la région et + 0,1 % dans l'Hexagone), qui avait pourtant été affectée par plusieurs mois de confinement des habitants et de fermeture des concessions. Avec 78 157 voitures neuves vendues, le millésime 2021 est le plus faible depuis 2014.

La chute des immatriculations, observée depuis sept mois, s'explique principalement par la pénurie mondiale des puces électroniques, qui touche les chaînes de montage automobile et entraîne une augmentation des délais de livraison. La crise automobile tient aussi à des facteurs structurels liés à l'avenir du secteur. Les consommateurs se détournent progressivement du marché du véhicule neuf, redoutant la fin des moteurs thermiques d'ici quinze ans en Europe et les limitations de la circulation des voitures en ville.

Dans ce marché en récession, le verdissement du parc a marqué une pause. Le léger rebond de la part des voitures essence et gazole (56 % en décembre contre 55 % en novembre et 54 % en octobre) est la conséquence de l'anticipation par les ménages de l'augmentation de la fiscalité automobile depuis le 1^{er} janvier 2022 (abaissement du seuil de déclenchement du malus écologique et instauration du malus au poids dont sont exemptés les véhicules électriques).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

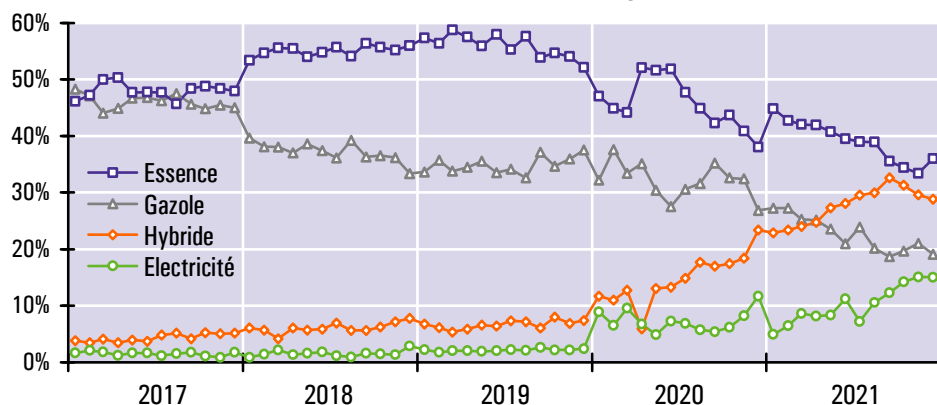
	Décembre 2021			Année 2021		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	3 341	41 %	- 16 %	30 361	39 %	- 2 %
Maine-et-Loire (49)	1 502	19 %	- 13 %	15 628	20 %	- 1 %
Mayenne (53)	481	6 %	- 18 %	4 956	6 %	- 6 %
Sarthe (72)	1 155	14 %	- 12 %	11 540	15 %	- 0,03 %
Vendée (85)	1 588	20 %	- 1 %	15 672	20 %	+ 1 %
Essence	2 906	36 %	- 17 %	30 624	39 %	- 15 %
Gazole	1 539	19 %	- 38 %	17 716	23 %	- 29 %
Hybride	2 326	29 %	+ 8 %	21 535	28 %	+ 73 %
Électricité	1 212	15 %	+ 13 %	8 027	10 %	+ 37 %
Autres motorisations	84	1 %		255	0 %	+ 2450 %
Personnes morales	4 084	51 %	- 15 %	40 673	52 %	+ 8 %
Personnes physiques	3 983	49 %	- 10 %	37 484	48 %	- 10 %
Ensemble	8 067	100 %	- 12 %	78 157	100 %	- 1 %

¹ Évolution entre les immatriculations de décembre 2021 et celles de décembre 2020

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

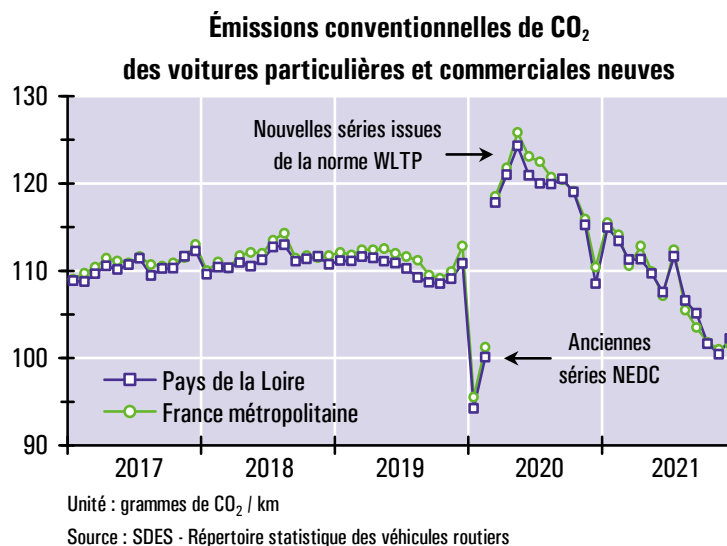
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves sont désormais basées sur le cycle de mesure WLTP, plus proche des conditions réelles de circulation que l'ancienne norme NEDC. En décembre 2021, elles se sont élevées en moyenne à 102,2 grammes par kilomètre dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 5,8 % par rapport à décembre 2020.

Le recul des émissions depuis un an et demi provient de la forte hausse des immatriculations de modèles hybrides et électriques liée aux subventions à l'achat de l'État français et à la mise en œuvre d'exigences européennes de réduction des rejets de CO₂ des véhicules.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

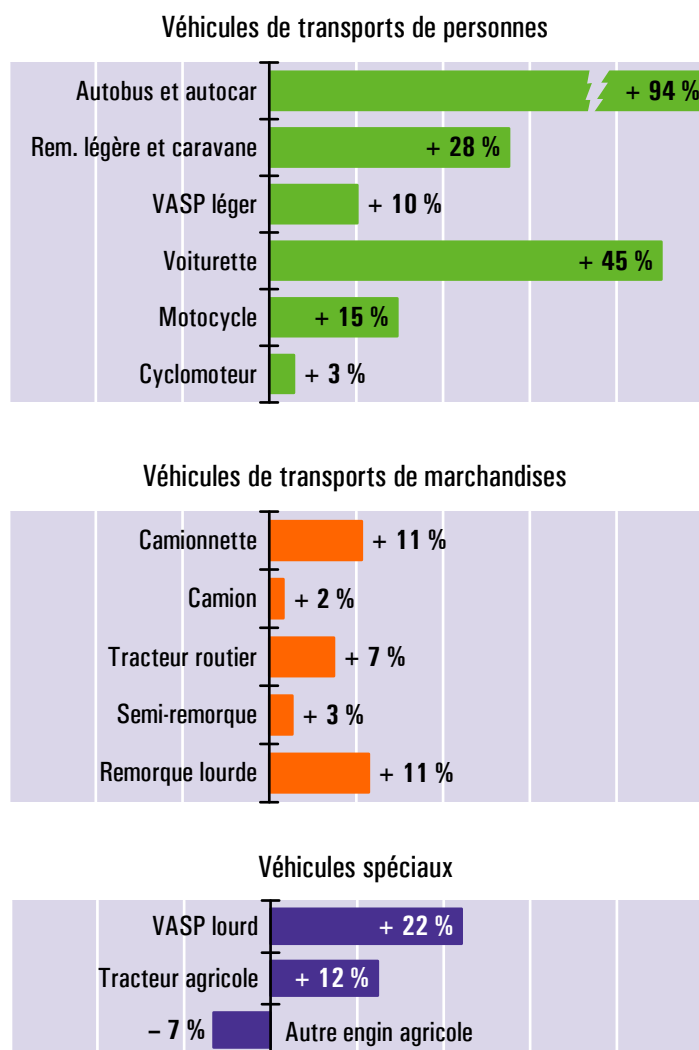
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de décembre ont diminué de 11 % par rapport au même mois de 2020. En revanche, sur les douze derniers mois, les immatriculations des six catégories de véhicules se sont accrues en contrecoup de l'effondrement des marchés lors des confinements de 2020. Le segment des autobus et des autocars est dans un cycle de forte croissance liée au début de plusieurs contrats d'exploitation de lignes régionales de transport.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont diminué de 20 % par rapport à décembre 2020. 80 % d'entre-elles sont des camionnettes. En année glissante, les cinq segments sont en croissance. L'ensemble des ventes s'est accru de 9 % par rapport à 2020 mais a reculé de 7 % par rapport à 2019, dernière année d'avant crise.

Le machinisme agricole a progressé de 20 % en décembre. En cumul annuel, le contraste demeure important entre les tracteurs (+ 12 %) et les autres engins (-7 %) qui patissent des fortes ventes de janvier 2020 dues à une évolution réglementaire. Dans des volumes plus faibles, le segment des VASP lourds s'est accru de 22 % par rapport à 2020.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (janvier 2021 à décembre 2021) et celles des mêmes mois un an auparavant (janv. 2020 à déc. 2020)
 Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Anne Beauval

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2022